

FICHE DE

PRÉSENTATION

Certificat complémentaire
Encadrer les arts martiaux
mixtes (MMA)

2024



LE CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE, C'EST QUOI?



Secteurs d'activités : Sport/Éducation

Le certificat complémentaire est un diplôme professionnel délivré par l'État, enregistré au Répertoire Spécifique.

Structuration du diplôme :

UC1 : « mettre en œuvre une séance de découverte ou d'animation dans les arts martiaux mixtes, en sécurité (MMA) »

UC2 : « concevoir et conduire un cycle d'apprentissage dans les arts martiaux mixtes, en sécurité, évaluées dans les conditions prévues »

PRE-REQUIS

- Être titulaire ou en formation d'un diplôme (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BEES) dans le champ des sports de combat

[Consulter la liste des diplômes concernés](#)

- Valider les TEP

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une séance de découverte ou d'animation des arts martiaux mixtes, en sécurité ;
- Concevoir et conduire un cycle d'apprentissage des arts martiaux mixtes, en sécurité.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation E-learning

Stage en structure

CERTIFICATION

Validation par bloc de compétences (Unité capitalisable)

MENTION

Encadrer les arts martiaux mixtes (MMA)





FORMATION COURTE ET PRATIQUE 100% À DISTANCE

PUBLICS

- Éducateurs titulaires ou en formation d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou BEES dans le champ des sports de combat
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve des conditions réglementaires



TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Éducateur sportif professionnel en MMA

DATE - DUREE - LIEU

2 à 3 sessions par an
68 heures en E-learning - 24 heures en AFEST -
50 heures en structure

CONTACT

Pôle sport
07 49 63 77 29
cfa@challengesacademia.com